



TABLE RÉGIONALE
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES ET
BÉNÉVOLES DE LA MONTÉRÉGIE

Base d'adhésion

Septembre 2015

Les règlements généraux de la TROC-Montérégie stipulent que peut être membre :

Un organisme communautaire autonome ou un regroupement se reconnaissant comme partie prenante du mouvement de l'action communautaire autonome ayant son siège social dans la région de la Montérégie et exerçant leurs activités sur le territoire de la Montérégie.

Celui n'ayant pas de siège social dans la région de la Montérégie doit y exercer ses activités via un point de service.



Dont les Rôles et Pouvoirs sont :

- Droit de vote aux différentes instances de la TROC-M ;
- Pouvant siéger au conseil d'administration de la TROC-M.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES



Adhérer à la mission de la TROC-M ;



Respecter ses règlements généraux ;



Ne pas nuire à ses intérêts et à ceux de ses membres ;



Démontrer un intérêt à se concerter avec les organismes communautaires autonomes du milieu ;



Participer aux réunions et activités de la TROC-M, dans la mesure du possible ;



Compléter la procédure d'adhésion établie par le conseil d'administration ;



Payer sa cotisation annuelle.

ENGAGEMENTS DE LA TROC-M ENVERS SES MEMBRES

- ☞ Favoriser et faciliter la libre circulation de l'information ;
- ☞ Défendre et promouvoir les intérêts communs des organismes communautaires autonomes et des populations qu'ils desservent ;
- ☞ Favoriser et accroître leur visibilité et leur autonomie ;
- ☞ Favoriser la réflexion sur les tenants et aboutissants de la santé et des services sociaux aux niveaux local, régional et national ;
- ☞ Favoriser la concertation sur les tenants et aboutissants de la santé et des services sociaux aux niveaux local, régional et national ;
- ☞ Favoriser la prise de position sur les tenants et aboutissants de la santé et des services sociaux aux niveaux local, régional et national ;
- ☞ Représenter ses membres auprès de l'Agence, des diverses instances gouvernementales et autres interlocuteurs, à l'intérieur de son mandat et en respectant l'autonomie des secteurs ;
- ☞ Offrir un soutien organisationnel et technique à ses membres.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Pour devenir membre, les organismes communautaires autonomes et les regroupements d'organismes communautaires autonomes doivent se définir comme constituants d'un mouvement social autonome d'intérêt public engagé :

	Oui	Non	En Développement
❖ Être un organisme à but non lucratif ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❖ Être enraciné dans la communauté par le dynamisme et l'engagement de l'organisme dans son milieu, par la collaboration et/ou par la concertation avec les ressources du milieu ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❖ Entretenir une vie associative et démocratique ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❖ Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❖ Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❖ Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches globales des situations problématiques. En ce sens, créer des espaces démocratiques, par la démocratisation des lieux d'existence et des lieux de pouvoir ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❖ Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
❖ Avoir une mission qui favorise la transformation sociale par les luttes sociales et politiques visant l'amélioration des conditions de vie et en luttant contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression, pour la justice sociale et pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que pour l'amélioration du tissu social et la promotion du développement durable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En ce sens, ils reconnaissent que l'individu et les collectivités doivent pouvoir s'approprier l'identification des situations problématiques, la recherche et l'application de solutions concrètes et adaptées, démarche qui se doit d'être liée à une responsabilité collective.

N'oubliez pas de nous retourner une copie de cette grille dûment remplie avec votre demande d'adhésion ou de renouvellement.